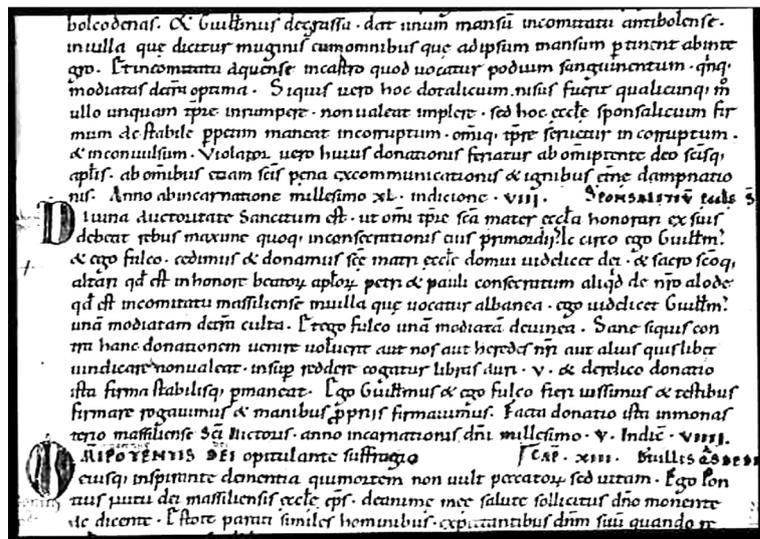


## AUBAGNE AU MOYEN-AGE : UNE VILLE MYSTERIEUSE

Le site de fondation d'Aubagne correspond à celui de nombreux villages en Provence : une position perchée sur un promontoire. La colline est ici ceinturée par deux cours d'eau : l'Huveaune cernant le nord puis le Merlançon fermant le site au sud en rejoignant l'Huveaune à l'ouest.

Les habitants firent ainsi le choix d'un espace aéré, protégé naturellement et donc facile à défendre. Ce positionnement, dominant une vallée, offrait des qualités de sédentarisation exceptionnelles, à savoir : une terre féconde, un bon ensoleillement, de l'eau et des voies de communication fixées depuis l'Antiquité. Comme le souligne Danielle Gastaud dans son étude sur la vallée de l'Huveaune au XI<sup>e</sup> siècle, cet habitat regroupé s'implanta dans un riche terroir où étaient présents à égale proportion des terres cultes et incultes, des prés, des vignes, des jardins et arbres fruitiers.

Pendant, le choix de cette position dominante sembla intervenir dans un "deuxième" temps puisqu'une charte du cartulaire de Saint-Victor de Marseille, datée de 1005, indique l'existence d'un lieu de culte "*in villa que vocatur Albanea*". Une charte essentielle pour l'histoire de la ville car elle mentionne pour la première fois le nom d'Aubagne, "*Albanea*", associé à un territoire, "*in villa*", et à un lieu de culte. Ce document officialise la donation, par les Vicomtes de Marseille Guillaume II et Foulques, d'une terre cultivée et d'une terre complantée en vignes *au saint et sacré autel qui est consacré en l'honneur des bienheureux apôtres Pierre et Paul* : autrement dit à l'église Saint-Pierre, appartenant à l'Abbaye de Saint-Victor. Il s'agissait donc d'un territoire en culture, probablement associé à un habitat rural éparé.



**Charte n°17 du cartulaire de Saint-Victor.**  
(Archives départementales - photo Patrick Massaïa).

Saint-Victor nous donnent des renseignements puisque les fouilles archéologiques menées sur le territoire d'Aubagne n'ont presque rien révélé pour cette période.

Après celle de 1005, une charte de 1014 mentionne à nouveau le nom d'Aubagne à l'occasion de la donation à l'Abbaye Saint-Victor, par les mêmes Vicomtes de Marseille, de la chapelle Saint-Mitre. Nous découvrons ainsi l'existence d'un deuxième lieu de culte dans le territoire d'Aubagne. Enfin une autre charte, datée de 1035, nous intéresse plus particulièrement car elle cite pour la première fois un édifice construit sur le site où s'est développé l'habitat groupé. Il s'agit de la chapelle Saint-Michel se trouvant sur l'emplacement actuel de la chapelle des Pénitents noirs. Ceci est confirmé par une délibération du conseil municipal d'Aubagne en 1551 qui autorise "*les frères bactus de la cazetto novellamen sollevado en la presente villo d'Aubagno et non aultramen, de intrar dintré la cappello di Sanct-Miche per y faire lur devoction*".

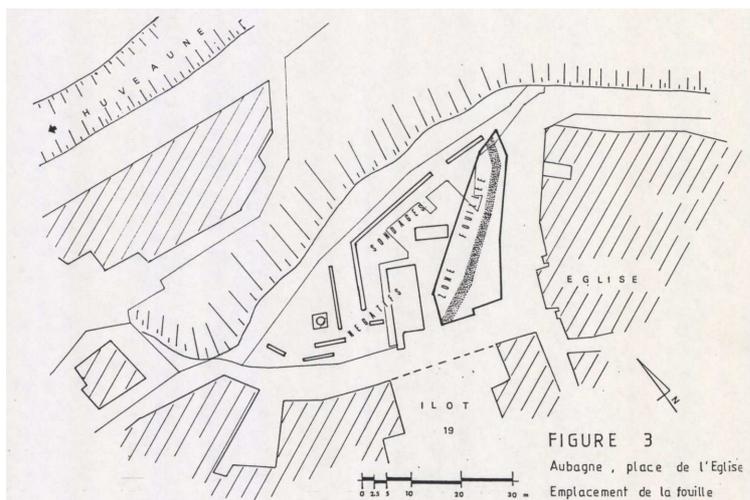
On peut donc supposer l'existence en parallèle de deux lieux de vie ou bien celle d'un premier site qui va progressivement être remplacé par un autre, privilégiant une situation dominante. Nous ne possédons que très peu d'éléments pour préciser l'aspect de cet habitat au XI<sup>e</sup> siècle. Aller plus loin dans une description est hasardeux, nous préférons donc faire le point sur les divers documents qui peuvent donner quelques pistes de réflexions pour imaginer la ville au XI<sup>e</sup> siècle.

Aujourd'hui, seules les chartes du cartulaire de

Voilà donc l'existence d'un troisième lieu de culte que nous connaissons grâce à cette charte. Elle est importante puisque c'est une récoognition, c'est-à-dire la confirmation d'une donation. Grâce à l'âge du donateur, on peut la situer à une époque antérieure à 1004. En effet, les vicomtes de Marseille, Guillaume II et Foulques, confirmèrent la donation de la chapelle Saint-Michel, que leur père Guillaume 1<sup>er</sup> (mort en 1004) avait faite à l'Abbaye de Saint-Victor.

C'est un acte essentiel dans notre réflexion car il confirme l'existence parallèle, au tout début du XI<sup>e</sup> siècle, d'au moins deux lieux de culte sur le territoire d'Aubagne : l'église Saint-Pierre et la chapelle Saint-Michel. Quelles étaient les prérogatives de chacune ? Existait-il des liens entre elles ? Rien ne permet de répondre à ce jour à ces questions. Mais à partir de 1014, les trois chapelles appartiennent à l'Abbaye Saint-Victor.

Le XI<sup>e</sup> siècle est la période où semble se former le "*castrum*" aubagnais. En effet, en 1064 apparaît pour la première fois l'association de "*castrum*" à "*Albanea*" : la "*villa*" des textes plus anciens évolue en "*castrum*" : un site d'habitat fortifié. Cette datation est corroborée par les conclusions de Michiel Gazenbeek, qui assura en 1989 les fouilles du site sur la place de l'église Saint-Sauveur. Il mit au jour un mur de la courtine du château seigneurial et une zone funéraire. Ce mur d'enceinte s'appuyait sur un talus ayant une importante dénivellation avec l'extérieur et était entouré parallèlement d'un fossé. Celui-ci est l'élément le plus anciennement daté grâce à la céramique découverte, et place donc l'occupation de l'espace au XI<sup>e</sup> siècle. Selon Gazenbeek, le site fortifié, construit en matériaux périssables, ne s'est renforcé par un bâti défensif en pierres qu'au siècle suivant.



Plan de la zone fouillée par M. Gazenbeek sur la place de l'église.

Depuis le milieu du X<sup>e</sup> siècle, la Provence était sous l'autorité du royaume de Bourgogne, qui avait fait nommer localement des représentants. A cette époque, troublée par les dissensions incessantes entre l'Eglise et les Vicomtes de Marseille qui se disputaient la seigneurie d'Aubagne, le bourg commença à se développer. La population, répartie dans les campagnes, vint chercher la protection du château et de l'église, cette dernière fut citée dans les textes à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Cette migration,

décrite par les historiens sous le nom d'"*incastellamento*", fut commune à de nombreux villages provençaux.

Autour des symboles du pouvoir et de la religion, noyau central, se développèrent les rues et l'habitat, de manière concentrique, en suivant la topographie du site. Ces deux symboles étaient séparés par la principale voie, d'un axe nord-est / sud-ouest, nommée aujourd'hui la rue du Château et par une vaste place : "*planum castelli*". Ce dernier espace abritait une nécropole, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Les fouilles de Gazenbeek ont pu y dégager une cinquantaine de sépultures ; l'espace semble ensuite avoir servi de décharge puis de place publique où les grandes décisions et les hommages politiques étaient rendus. Néanmoins, de nombreux testaments ont témoigné de la volonté de certains Aubagnais d'être inhumés ici, à l'entrée de l'église, au plus près de Dieu, jusqu'aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Les fouilles, menées derrière l'église en 1994, ont montré le prolongement de la nécropole du XIII<sup>e</sup> siècle à cet endroit.



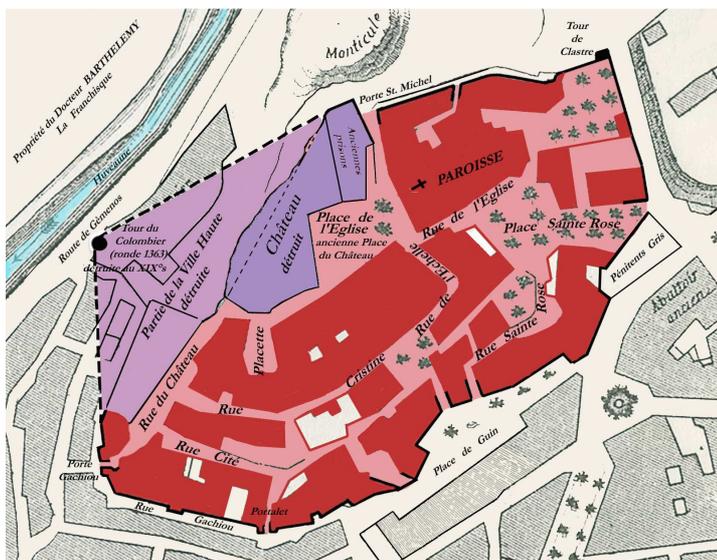
Les remparts nord du village (cp Editions Mireille, Ets G. Gandini 36 rue Longue-des-capucins, Marseille).

Il apparaît dans l'étude de Gazenbeek que le village, comme le château, ont fait l'objet d'une protection défensive en pierres durant ce XII<sup>e</sup> siècle. Il a pu remarquer, en effet, la similitude de construction de la courtine du château avec quelques parties du rempart de la ville situées au nord.

Nous ne pouvons aller plus loin dans la description du bourg au XII<sup>e</sup> siècle, si ce n'est que supposer logiquement une entrée dans le village par le nord en longeant les remparts et en franchissant la porte dite Saint-Michel.

La convergence de voies de passage (chemin des Aires Saint-Michel et chemin de la Planque) à cet endroit ne peuvent qu'étayer cette hypothèse.

Les désordres politiques du XII<sup>e</sup> siècle ne s'aplanirent malheureusement pas au siècle suivant. Les villes de Provence ont cherché alors à s'émanciper, à lutter contre la puissance seigneuriale qui obligeait la population à pourvoir à ses différents besoins, en particulier à soutenir les guerres de Hugues III des Baux contre le Comte de Provence. Une sentence, datée de 1165, confirma la suzeraineté du Chapitre de Marseille sur la seigneurie d'Aubagne, les Vicomtes de Marseille la tenant seulement à fief. C'est un acte de partage de cette vicomté, daté de 1212, qui va offrir la première description du château et de ses dépendances : nous avons évoqué celle-ci à l'intérieur d'un chapitre spécifique dans cet ouvrage. Cet acte spécifiait également l'existence d'un jardin et de prés, d'un moulin et d'un four à pain sans toutefois les situer. Il est néanmoins possible, grâce à l'étude de nombreux textes, de dessiner une image vraisemblable d'Aubagne au XIII<sup>e</sup> siècle.

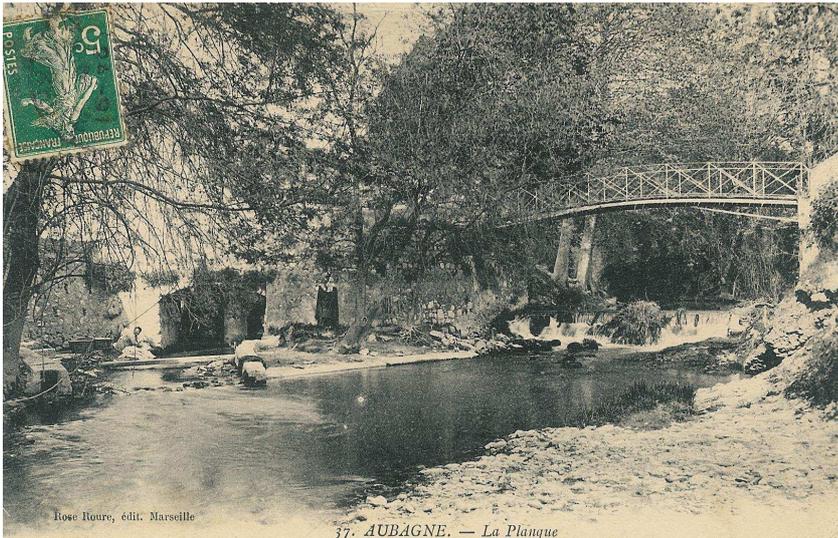


La ville haute. (plan AVA).

L'habitat assez dense, groupé autour du château, du four seigneurial et de l'église, s'étendait vers le sud et l'ouest en suivant le relief selon un schéma urbain radioconcentrique impliquant un système défensif de base commun à de nombreux villages provençaux. Cet habitat était desservi par des rues étroites et sinueuses, qui permettaient l'augmentation de l'ombre et offraient une protection au vent. De nombreux escaliers, qui sont encore présents aujourd'hui, permettaient une petite circulation de traverse. Trois places assuraient l'aération du tissu urbain: le "*planum Castellii*", déjà nommé auparavant, la placette ouverte sur la rue du château où se déroulaient les fêtes publiques

et le marché, et la cour de Clastre (en provençal, "*clastro*" désigne le presbytère) située au chevet de l'église ; cette dernière fut également, par intermittence, un lieu d'inhumation jusqu'en 1776.

C'est au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, en 1261, qu'apparut pour la première fois le vocable Saint-Sauveur pour désigner l'église. Celle-ci, remaniée au XVII<sup>e</sup> siècle, était à cette période beaucoup plus petite et donc en retrait vers l'est. Elle était composée d'une nef unique, en croix latine avec des chapelles latérales séparées par de larges piliers. Aujourd'hui, les seuls éléments témoignant de cette période sont la chapelle dite Saint-Joseph et la base du clocher. Cette chapelle située dans le chœur à gauche du maître-autel présente une voûte en croisées d'ogives.

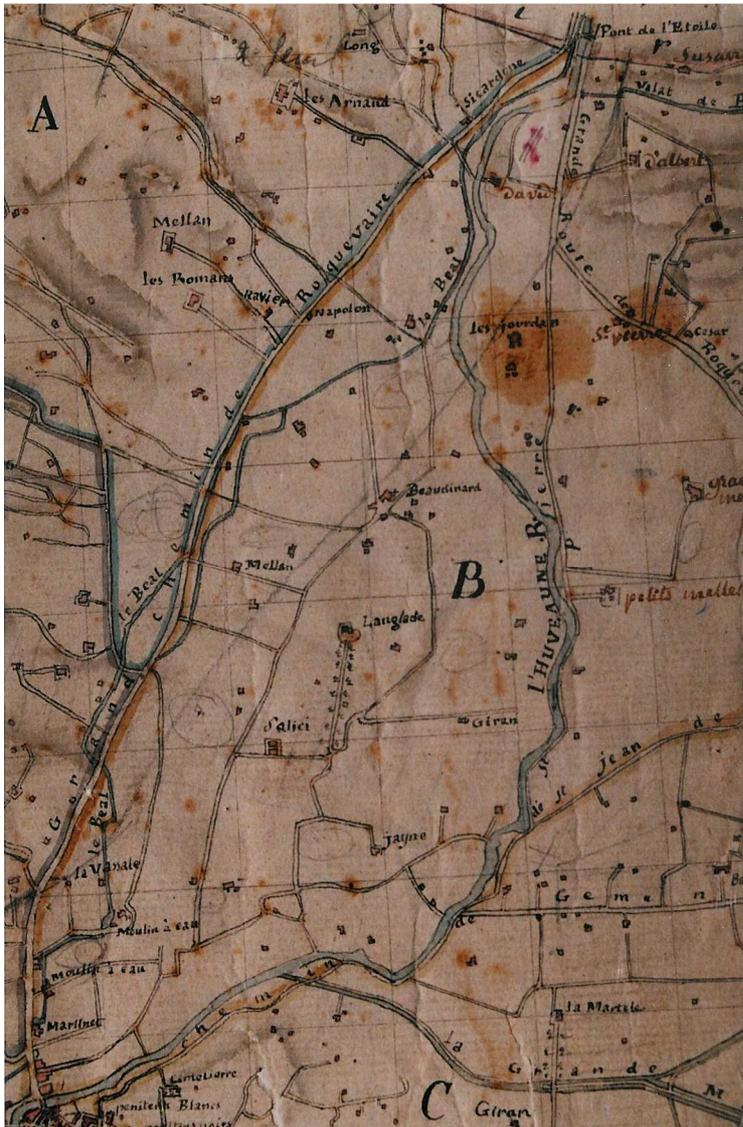


**Le pont et le lavoir de La Planque.** (cp Editions Rose Roure, Marseille).

Quel était le paysage aux alentours immédiats de ce groupement urbain ? Des prés cultivés ou non, des prairies, des marécages... Il faut rappeler que la cité était encerclée par deux cours d'eau. On pouvait passer l'Huveaune à gué au niveau de la Planque (du provençal *planco* : la passerelle car, au XVII<sup>e</sup> siècle, fut aménagée à cet endroit une passerelle pour permettre aux personnes de traverser le fleuve).

En 1210, apparut pour la première fois dans un texte l'existence d'un pont, situé au débouché de la rue du Pont à laquelle il a donné son nom. Il enjambait le fleuve pour permettre l'entrée dans la ville au charroi venant de Roquevaire, d'Allauch et de Marseille mais aussi pour assurer l'accès au parc seigneurial qui s'étendait de l'emplacement du cours Voltaire à l'avenue Jeanne d'Arc. Ce pont à trois arches, plat et étroit, fut appelé pont antique ou pont d'amont puis pont de Reyne.

A l'extrémité nord du parc, l'hôpital du Saint-Esprit se trouvait à la croisée des chemins de Roquevaire et d'Allauch (impasse Voltaire). De l'autre côté du chemin de Roquevaire, était implanté le moulin à farine dit du Canoncat qui recevait, pour son fonctionnement, les eaux du béal des Moulins. Celui-ci captait les eaux de l'Huveaune à la hauteur de Pont de l'Etoile et traversait toute la plaine agricole de Beaudinard avant d'arriver à Aubagne.



**Le béal des Moulins et celui de Beaudinard, extrait du cadastre Napoléonien.** (Archives départementales – photo AVA).

politique que religieuse, sous le titre de Confrérie du Saint-Esprit. Cette association, issue de celle de Marseille se constitua au début du XIII<sup>e</sup> siècle, pour *traiter les questions délicates avec le seigneur et faire exécuter les délibérations prises en parlement public*. Elle était composée obligatoirement de *tous les citoyens et chefs de maisons d'Aubagne*, parmi lesquels étaient nommés les syndics. *Tous assistaient aux séances plénières tenues dans l'église, sur la place ou dans la cour du château*. Cette confrérie mit en place les fondements d'un pouvoir communal indépendant. Celui-ci fut renforcé par l'obtention, par la Ville, de franchises et de libertés.

Cette eau alimentait également le quartier des "orts" ou jardins cultivés qui deviendra par la suite les Défens, aujourd'hui les Défensions. L'ensemble de cet espace au débouché du pont de Reyne, à la croisée des axes de communications, formait le premier faubourg de la cité, appelé faubourg "d'En Barral". Il en existait un second, plus au sud, nommé faubourg de Cuelongue, qui était situé sur la rive gauche du Merlançon, où s'étaient développés un habitat et une voie permettant au charroi venant de Marseille de poursuivre la route en direction de Toulon sans avoir à traverser Aubagne. Cette rue, dénommée rue des Hôtes par la présence de nombreuses hôtelleries, est aujourd'hui la rue Domergue.

Aubagne au XIII<sup>e</sup> siècle grandit et se structura à une époque où la seigneurie fut, maintes fois, hypothéquée afin d'assurer les emprunts contractés par le seigneur pour lui permettre de partir guerroyer. Ce siècle vit une première prise en main des affaires communales par le biais du regroupement des habitants de la cité au sein d'une association plus

**Sandra Rouqueirol**  
Archiviste communale